

PLAN D’ACTION POUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Chapitre 2 -

Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l’érosion et à la submersion côtières

Ministère de la Sécurité publique

Rapport de la commissaire au développement durable – Rapport du Vérificateur général du Québec à l’Assemblée nationale pour l’année 2022-2023, avril 2023

Adopté par Marc Croteau, sous-ministre de la Sécurité publique, le 20 juillet 2023

Nom de la personne responsable de la coordination du plan d’action : Katia Petit, sous-ministre associée, Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Nom de la personne contact en cas de questions du VGQ : Pascal Chouinard, directeur général, Direction générale de la prévention et de la planification

Recommandation 2		Développer des outils pour encadrer et favoriser une meilleure prise en charge des risques liés à l’érosion et à la submersion par l’ensemble des municipalités et des MRC côtières et s’assurer que l’accompagnement nécessaire à leur utilisation est fourni.					Commentaires
Paragr.	Principales lacunes		Action	Responsable	Échéance	Indicateur	
Constat	Peu de municipalités bénéficient de l’encadrement et du soutien nécessaires du MSP et du MELCCFP pour prendre en charge efficacement les risques liés à l’érosion et à la submersion côtières.						
65	Peu de municipalités bénéficient d’un accompagnement et d’un soutien technique et financier du MSP pour la réalisation de projets d’adaptation aux risques liés à l’érosion et à la submersion côtières, [...].	1	Bonification du nombre de ressources spécialisées dans le domaine côtier au MSP afin de soutenir le milieu municipal au niveau technique	MSP-SMSCSI-DGPP	31 août 2024	Pourvoir sept nouveaux postes permanents (experts/spécialistes dans le domaine côtier et en géomatique) au sein du MSP d’ici le 31 août 2024	
		2	Augmenter le nombre de projets d’adaptation des communautés aux risques liés à l’érosion et à la submersion côtières bénéficiant d’un accompagnement technique et financier en vue d’assurer la sécurité des personnes et la protection des biens	MSP-SMSCSI-DGPP (MELCCFP, MTMD et MAMH en collaboration)	31 mars 2026	Le nombre de projets en cours de réalisation et complété par année financière pour la période couverte par les exercices financiers 2023-2024 à 2025-2026 2023-2024 : 12 projets 2024-2025 : 14 projets 2025-2026 : 18 projets	Le nombre de projets ventilé par année financière sera cumulatif. Un projet pour lequel une entente de financement a été ratifiée est considéré être un projet en cours de réalisation.
72-73	[...] le MSP n’avait pas produit l’ensemble des cartes de zones de contraintes relatives à l’érosion côtière ni mis à jour certaines d’entre elles. Quant aux cartes de zones de contraintes relatives à la submersion côtière, aucune n’a été produite à ce jour.	3	Produire pour l’ensemble des MRC côtières du Québec une cartographie à jour des zones de contraintes d’érosion côtière qui tient compte du climat futur	MSP-SMSCSI-DGPP	31 décembre 2025	Calendrier de réalisation de la cartographie à jour des 12 MRC côtières 2023-2024 : 4/12 MRC 2024-2025 : 8/12 MRC 2025-2026 : 12/12 MRC	Sur un total de 21 MRC côtières (et non 24 tel que mentionné dans le rapport du VGQ), 12 MRC ne disposent pas d’une cartographie à jour des zones de contraintes d’érosion côtière.
		4	Débuter la production d’une cartographie mixte à jour des zones de contraintes d’érosion et de submersion côtières qui tient compte du climat futur	MSP-SMSCSI-DGPP	1) 31 juin 2024 2) 31 mars 2026	1) Dépôt du type de produit cartographique mixte retenu et de la version préliminaire du cadre normatif mixte (érosion/submersion côtière) 2) Date de réalisation de la cartographie mixte de 14 MRC côtières Pour l’année financière 2024-2025 : 1 MRC sur un total de 14 MRC Pour l’année financière 2025-2026 : 4 MRC sur un total de 14 MRC	Le développement du produit cartographique doit être effectué en même temps que le cadre normatif afférent. De plus, ces choix font l’objet de discussions/consultations avec le milieu pour s’assurer que les produits puissent être bien reçus par celui-ci et bien compris. La réalisation se poursuivra au-delà du 31 mars 2026, afin qu’elle soit complète à un rythme évalué à la production de trois ou quatre cartographies mixtes par année financière. Actuellement des instruments de mesure sont manquants afin d’obtenir les données nécessaires pour l’élaboration de modèles de vagues pour les sept MRC suivantes : - Rivière-du-Loup; - Kamouraska; - L’Islet; - Montmagny;

PLAN D’ACTION POUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Chapitre 2 -

Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l’érosion et à la submersion côtières

Ministère de la Sécurité publique

Rapport de la commissaire au développement durable – Rapport du Vérificateur général du Québec à l’Assemblée nationale pour l’année 2022-2023, avril 2023

							- La Côte-de-Beaupré; - Charlevoix; - Charlevoix Est. La cartographie pour ces MRC pourra être réalisée une fois les instruments de mesure installés et les données acquises. Le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré est en analyse. Un retrait de la zone côtière est envisagé, car elle pourrait être est considérée dans la zone fluviale du Saint-Laurent. Il n’y a pas de montant disponible actuellement pour l’installation d’instruments de mesure des conditions météo marines.
Recommandation 3		S’assurer d’effectuer une gestion efficace des risques liés à l’érosion et à la submersion côtières pour leur mission respective dans un contexte de changements climatiques.					Commentaires
Paragr.	Principales lacunes		Action	Responsable	Échéance	Indicateur	
Constat	Il n'y a pas de gestion intégrée des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières qui permettrait d'avoir une version globale et une coordination efficace des interventions d'adaptation. Les ministères audités travaillent majoritairement de façon sectorielle et ne couvrent pas certains risques importants.						
29-31	[...] deux comités ont été créés [...], mais leurs limites ne permettent actuellement pas la coordination efficace de l’ensemble des interventions d’adaptation aux risques liés à l’érosion et à la submersion côtières.	5.1	Faire un bilan des comités mis en place, des structures de coordination établies et des actions entreprises et planifiées en matière de gestion des risques liés aux aléas côtiers, à l’échelle provinciale et régionale	MTMD, MSP et MELCCFP (MAMH en collaboration)	30 juin 2024	Dépôt du bilan des actions entreprises comprenant un diagnostic des besoins et enjeux aux SMA concernés (SMII-MTMD, du SMABTCE-MELCCFP et du SMSCSI-MSP)	Ces actions sont prévues au mandat du Sous-comité 1 – Stratégie d’interventions pour réduire la vulnérabilité des communautés et infrastructures en zone côtière du Comité de gouvernance interministériel sur les interventions en milieux côtiers du MTMD et prend en compte les travaux réalisés par le Cadre pour la prévention de sinistres (CPS) du MSP ainsi que ceux du Plan pour une économie verte 2030 (PEV) du MELCCFP.
							Rôle et responsabilité : Le MTMD coordonne le comité, prépare les rencontres et réalise les tableaux de suivi de l’avancement des livrables. La rédaction des documents est partagée entre les membres en fonction des champs d’expertise et de compétences. L’apport de chacun des ministères est précisé dans les tableaux de suivi des livrables.
		5.2	Définir un cadre de gouvernance concerté pour la gestion des aléas côtiers, qui précisera les différents comités ou structures de coordination à l’échelle	MELCCFP, MSP et MTMD (MAMH en collaboration)	31 mars 2025	Cadre de gouvernance approuvé par les SMA concernés (SMII-MTMD , SMABTCE-MELCCFP et du SMSCSI-MSP), répertoriant les comités et structures de coordination à mettre en place ainsi que les caractéristiques de chacune des structures	Le cadre de gouvernance prendra notamment en compte les comités existants au MSP et au MTMD, les structures et besoins associés au PEV 2030 ainsi que la création du Bureau de projets en érosion et submersion côtière coordonné par le MAMH

			provinciale et régionale en indiquant pour chacun : - les rôles et responsabilités de chaque MO - la fréquence des rencontres - le mandat - les mécanismes de suivi et de reddition de comptes pour assurer l’avancement des livrables et la résolution des problèmes Le Cadre de gouvernance permettra l’identification et la priorisation des interventions gouvernementales.				
		5.3	Faire le bilan de la mise en œuvre du cadre de gouvernance	MELCCFP, MSP et MTMD (MAMH en collaboration)	31 mars 2026	Bilan de la mise en œuvre du cadre de gouvernance pour l’an 1 approuvé par les SMA concernés (SMII-MTMD, SMBTCE-MELCCFP et SMSCSI-MSP)	Le bilan vise à documenter les diverses actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la structure de gouvernance.
	[...] l'identification et la priorisation des interventions d'adaptation aux risques liés à l'érosion et à la submersion côtières sont plutôt effectuées de façon sectorielle par le MSP et le MTMD.	6.2	Tenir des rencontres sur la priorisation des interventions d’adaptation aux risques côtiers afin de favoriser les arrimages	MTMD / MSP	30 juin 2024, puis annuellement	Tenue de rencontres annuelles portant sur l’identification et la priorisation des interventions	Le MSP assurera la coordination des rencontres annuelles et partagera au Comité sur la prévention de sinistres naturels (CPSN) la planification prévue au Cadre pour la prévention de sinistres (CPS). Le MTMD participe aux rencontres. Les résultats des rencontres entre le MTMD et le MSP seront partagés aux autres ministères, dont le MELCCFP et le MAMH à la suite des rencontres permettant d’identifier les projets pouvant faire l’objet de collaboration Les cinq ministères membres du CPSN, sont les suivants : - MAMH - MELCCFP - MRNF - MTMD - MSP
		6.1	Partager annuellement les résultats de priorisation et de la planification des interventions afin d’assurer leur intégration dans la planification du MSP et du MTMD	MTMD / MSP	30 avril 2024, puis annuellement	Transmission des résultats de la priorisation et de la planification du MSP et du MTMD	Le MTMD partagera ses exercices de priorisation et de programmation. Le MSP et le MTMD évalueront conjointement les possibilités d’arrimages des projets et ajusteront, le cas échéant, leur planification respective. Ils porteront une attention

							particulière aux opportunités de collaboration afin de mettre en commun les efforts lorsque possible.
33-34-35	Le MSP n’a pas établi de planification à long terme lui permettant d’évaluer les projets d’adaptation qui seraient nécessaires afin d’atténuer les risques liés à l’érosion et à la submersion pour les communautés côtières à un niveau jugé acceptable par les acteurs, et ce, dans un horizon de temps approprié qui tient compte des changements climatiques. [...] le MSP n’a pas évalué si les projets réalisés sont suffisants pour réduire à un niveau acceptable les risques liés à ces aléas. [...] le ministère : - n’a pas déterminé si ces [14] secteurs étaient les seuls pour lesquels une intervention d’adaptation était requise pour réduire les risques à un niveau acceptable dans le contexte des changements climatiques; - n’a pas établi d’échéancier concernant la mise en œuvre de projets pour l’ensemble de ces secteurs; - ne tient pas compte de facteurs de vulnérabilité qui pourraient avoir un effet sur les secteurs retenus [...]; - ne prend pas en compte les risques liés à la submersion pour l’ensemble des MRC côtières, [...].	7.1	Analyser l’ensemble des secteurs affectés par l’érosion et la submersion côtières	MSP-SMSCSI-DGPP	31 octobre 2024, version partielle 31 décembre 2024, version finale	Analyse réalisée et complétée - liste des secteurs analysés avec date de réalisation Par la suite cette analyse sera mise à jour de manière continu annuellement et après un événement majeur.	Cette action sera réalisée par les spécialistes en géomorphologie côtière du SMSCSI du MSP.
		7.2	Établir une planification annuelle des projets prioritaires en fonction des priorités d’actions déterminées par le MSP	MSP-SMSCSI-DGPP	31 mars 2025	Planification réalisée et mise à jour en continu (annuellement et après un événement majeur) - liste de la planification avec échéance transmise à la SMA du SMSCSI du MSP La planification comprendra 2 niveaux : 1) court terme – 3 ans; 2) moyen terme – 5 ans. De plus, une priorisation des secteurs potentiels pour la réalisation de projet de traitement des risques sera disponible avec une vision à long terme (10 ans), sans toutefois constituer une planification, puisque sujette à changement.	
37	[...] le MSP profite peu des sommes provenant du gouvernement fédéral qui sont disponibles pour appuyer les efforts des provinces en matière d’adaptation aux risques liés aux changements climatiques. [...] le MSP n’a soumis aucun projet au Fonds d’atténuation et d’adaptation en matière de catastrophes, qui pourrait permettre de rembourser une partie des coûts de projets d’adaptation.	8	Accroître le nombre de demandes de financement pour des mesures d’atténuation des risques liés à l’érosion et à la submersion côtières dans le cadre des programmes financiers du gouvernement fédéral	MSP-SMSCSI-DGPP	31 mars 2024, puis annuellement	Déposer un minimum de cinq demandes de soutien financier, sur la durée du plan d’action (2023-2024 à 2025-2026), dans le cadre des programmes fédéraux disponibles, pour des projets admissibles à ceux-ci, pour la mise en œuvre de mesures d’atténuation des risques liés à l’érosion et à la submersion côtières pour la période s’étendant sur les exercices financiers 2023-2024 à 2025-2026 Les projets en lien avec une entente de financement ratifiée avec une municipalité pour la réalisation de mesures d’atténuation des risques liés à l’érosion et à la submersion côtières seront soumis pour un soutien financier à un programme du gouvernement fédéral lorsque possible.	Reddition réalisée en fonction des calendriers de dépôt des programmes fédéraux disponibles et/ou par année financière.

Recommandation 4		La recommandation suivante est conjointe et s’adresse aux 3 entités auditées. Ainsi, certaines lacunes peuvent s’appliquer à une ou à plusieurs entités. Voir les précisions au début des lacunes concernées.					Commentaires
		Élaborer et mettre en œuvre un plan intégré d’acquisition des connaissances s’appuyant sur les connaissances acquises et identifiant les besoins prioritaires afin de gérer les risques liés à l’érosion et à la submersion côtières.					
Paragr.	Principales lacunes		Action	Responsable	Échéance	Indicateur	
Constat	Des connaissances importantes pour appuyer une gestion efficace et intégrée des risques liés à l’érosion et à la submersion côtières dans un contexte de changements climatiques sont manquantes, et celles qui sont disponibles sont diffusées de manière limitée et ne sont pas toujours accessibles.						
48	Cette lacune s'applique aux 3 entités auditées. Il n’existe pas [...] de plan d’acquisition des connaissances qui intègre les besoins prioritaires afin de gérer les risques pour les personnes, les infrastructures, les écosystèmes et l’économie.	9.1	Faire la synthèse des connaissances acquises en matière de développement des connaissances	MTMD, MSP et MELCCFP (MAMH en collaboration)	30 octobre 2024	Synthèse des connaissances acquises complétée – bilan gouvernemental	Cette action est prévue au mandat du Sous-comité 3 – Recherche et innovation du Comité de gouvernance sur les interventions en milieux côtiers du MTMD. Cette action sera réalisée en concomitance à l'action 12.1, cette dernière étant prise en charge par le même sous-comité. Les données acquises à l'action 10.1 seront prises en compte dans la synthèse des connaissances et donc dans les actions subséquentes 9.2 à 9.4 Rôle et responsabilité : Le MTMD coordonne le comité, prépare les rencontres et réalise les tableaux de suivi de l’avancement des livrables. La rédaction des documents est partagée entre les membres. L’apport de chacun des ministères est précisé dans les tableaux de suivi des livrables en fonction des champs d’expertise et de compétence.
		9.2	Faire la synthèse des besoins de développement des connaissances et établir leur priorité relative	MTMD, MSP et MELCCFP (MAMH en collaboration)	30 avril 2025	Synthèse des besoins complétée	Cette action est prévue au mandat du Sous-comité 3 – Recherche et innovation du Comité de gouvernance sur les interventions en milieux côtiers du MTMD. Elle sera exécutée à la suite de l’action 9.1.
		9.3	Définir les sources de financement permettant de bonifier l’acquisition de données et le développement des connaissances afin de mieux quantifier et comprendre l’érosion et la submersion côtières	MTMD, MSP et MELCCFP (MAMH en collaboration)	30 avril 2025	Dépôt d’un document exposant les financements requis et identification des avenues de solution possibles aux SMA concernés (SMII-MTMD, SMABTCE-MELCCFP et SMSCSI-MSP)	Cette action est prévue au mandat du Sous-comité 3 – Recherche et innovation du Comité de gouvernance sur les interventions en milieux côtiers du MTMD. Elle sera exécutée à la suite de l’action 9.1.
		9.4	Définir un plan d’acquisition de données et de développement des connaissances	MTMD, MSP et MELCCFP (MAMH en collaboration)	30 avril 2026	Plan d’acquisition de données et de développement des connaissances déposé aux SMA concernés (SMII-MTMD, SMA-BTCE-MELCCFP et SMSCSI-MSP)	Cette action est prévue au mandat du Sous-comité 3 – Recherche et innovation du Comité de gouvernance sur les interventions en milieux côtiers du MTMD.

							Sera mis à jour en continu. La définition du plan d’acquisition de données dépend de la réalisation des actions 9.1 à 9.3. La mise en œuvre du Plan d’acquisition sera amorcée dès l’approbation des SMA concernés (SMII-MTMD, SMABTCE-MELCCFP et SMSCSI-MSP). Le plan d’acquisition des données et de développement des connaissances sera réalisé en concomitance et en cohérence avec le plan de diffusion des connaissances.
53	Cette lacune s'applique au MSP et au MTMD. [...] certaines données sur l’exposition actuelle et future (de 2020-2029 à 2070-2099) des bâtiments, des routes et des voies ferrées, qui permettraient d’en évaluer la vulnérabilité et de prioriser des interventions à court, à moyen ou à long terme, ne sont pas encore disponibles pour toute la région maritime située à l’est de Québec. [...]	10.1	Faire l’acquisition des intrants permettant d’estimer l’exposition actuelle et future des bâtiments, des routes et des voies ferrées à l’érosion côtière pour les secteurs urbanisés de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et pour les MRC de l’estuaire moyen	MSP et MTMD (MELCCFP en collaboration)	30 avril 2024, puis annuellement pour une partie des MRC, selon le cycle triennal	Intrants acquis par MRC et territoire: 2023-2024 : 2/8 MRC/territoire 2024-2025 : 6/8 MRC/territoire 2025-2026 : 8/8 MRC/Territoire	Le MSP acquiert les données de bases (ex. : relevés annuels de l’érosion, orthophotographies, LIDAR, bathymétries) permettant d’évaluer l’exposition des bâtiments et des infrastructures. De plus, certains projets du MSP produisent des résultats sur le calcul du recul de la côte. Ceux-ci représentent un intrant dans le cadre de l’évaluation de l’exposition des infrastructures sous la responsabilité du MTMD. Les intrants manquants concernent les MRC et territoire suivants : - L’Islet; - Montmagny; - La Côte-de-Beaupré; - Charlevoix; - Charlevoix-Est; - L’Île-d’Orléans; - Le Golfe-du-Saint-Laurent; - Territoire de l’Île d’Anticosti. Le territoire de la MRC de Bellechasse a été exclu de la zone côtière. Ce choix a été fait parce que le portrait de l’érosion correspond davantage au tronçon fluvial plutôt qu’au tronçon maritime du fleuve Saint-Laurent. L’érosion est causée par des facteurs anthropiques plutôt que par des facteurs d’origine naturelle. Le territoire de la MRC de la Côte-de-Beaupré est en analyse. Un retrait de la zone côtière est envisagé pour les mêmes motifs.
		10.2	Identifier les secteurs où il sera possible de produire l’estimation de l’exposition future des bâtiments et des infrastructures	MSP	1 ^{er} octobre 2024	Liste des secteurs identifiés	Enjeux en lien avec les secteurs fortement anthropisés pour les bâtiments seulement

			municipales à l’érosion côtière pour les sept MRC de l’estuaire moyen				(présence de murs, remblais et enrochements massifs).
		10.3	Évaluer l’exposition actuelle et future des bâtiments relative à l’érosion côtière pour l’ensemble des MRC côtières	MSP	30 avril 2026	Exposition évaluée par MRC et territoire : 2024-2025 : 2/8 MRC/territoire 2025-2026 : 8/8 MRC/territoire	
		10.4	Établir un plan de diffusion des résultats réalisés	MSP	30 avril 2026	Plan déposé et identification des clientèles visées Dépôt du plan aux SMA concernés (SMII-MTMD, SMA-BTCE-MELCCFP et SMSCSI-MSP)	
55	Cette lacune s'applique aux 3 entités auditées. [...] Quant à la submersion côtière, beaucoup reste à faire pour mieux la caractériser. Ainsi, il manque des connaissances pour mieux quantifier et comprendre cet aléa et ses effets dans la région maritime située à l’est de Québec.	11	Poursuivre le développement de la connaissance relativement à la submersion côtière, notamment sur les effets combinés de la diminution du couvert de glace et de la variation du niveau des eaux pour déterminer l’exposition des côtes aux vagues lors des tempêtes et la vulnérabilité des communautés	MSP, MTMD et MELCCFP	30 mars 2024, puis en continu	Contrats de recherches ratifiés	Rôles et responsabilité : Le MSP coordonne le développement des connaissances en matière de submersion côtière. Le MELCCFP et le MTMD collaborent à la définition des besoins et à la réalisation des projets de recherche. Cette action sera amorcée de façon concomitante avec les travaux de l’action 9 puisque le besoin est déjà établi collectivement. Le plan d'acquisition des connaissances prévu à l’action 9.4 apportera des précisions à l'égard du partage des responsabilités entre les ministères concernés.
			Voir constat 48, actions 9.1, 9.2, 9.3 et 9.4				
61	Cette lacune s'applique aux 3 entités auditées. Il n’y a pas de bilan qui recense l’ensemble des connaissances acquises par les ministères audités [...] sur l’érosion et la submersion côtières, sur leur impact socioéconomique et sur les milieux côtiers. Chacun des ministères a plutôt produit divers documents plus ou moins détaillés en lien avec ses activités de développement des connaissances (ex.: bilan annuel, liste des projets de recherche réalisés, planification annuelle).		Voir constat 48, action 9.1				

Recommandation 5		La recommandation suivante est conjointe et s’adresse aux 3 entités auditées. Ainsi, certaines lacunes peuvent s’appliquer à une ou à plusieurs entités. Voir les précisions au début des lacunes concernées.					Commentaires
		Regrouper l’ensemble des connaissances acquises et les rendre accessibles pour les utilisateurs potentiels, dont les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les acteurs régionaux et locaux.					
Paragr.	Principales lacunes		Action	Responsable	Échéance	Indicateur	
Constat	Des connaissances importantes pour appuyer une gestion efficace et intégrée des risques liés à l’érosion et à la submersion côtières dans un contexte de changements climatiques sont manquantes, et celles qui sont disponibles sont diffusées de manière limitée et ne sont pas toujours accessibles.						
59	Cette lacune s'applique aux 3 entités auditées. Les connaissances acquises sont éparpillées sur plusieurs sites et plateformes Web, et ne sont pas pleinement accessibles.	12.1	Analyser les sites et les plateformes de diffusion de données et de partage des connaissances existantes et pertinentes	MTMD, MSP et MELCCFP (MAMH en collaboration)	30 octobre 2024	Analyse comparative déposée aux SMA concernés (SMII-MTMD, SMABTCE-MELCCFP et SMSCSI-MSP)	Cette action est prévue au mandat du Sous-comité 3 – Recherche et innovation du Comité de gouvernance sur les interventions en milieux côtiers du MTMD. Rôle et responsabilité : Le MTMD coordonne le comité, prépare les rencontres et réalise les tableaux de suivi de l’avancement des livrables. La rédaction des documents est partagée entre les membres en fonction de leurs champs d’expertise et de compétences. L’apport de chacun des ministères est précisé dans les tableaux de suivi des livrables.
		12.2	Élaborer un plan de diffusion des connaissances	MTMD, MSP et MELCCFP (MAMH en collaboration)	30 avril 2025	Plan de diffusion des connaissances déposé aux SMA concernés (SMII-MTMD, SMABTCE-MELCCFP et SMSCSI-MSP)	Cette action est prévue au mandat du Sous-comité 3 – Recherche et innovation du Comité de gouvernance sur les interventions en milieux côtiers du MTMD. Le plan de diffusion permettra d’identifier les plateformes retenues ainsi que le contenu actuel qui sera diffusé. La procédure pour l’intégration de nouveaux contenus sera définie. Elle sera exécutée à la suite des actions 9.1 et 12.1.
		12.3	Élaborer des indicateurs pour suivre la mise en œuvre du plan de diffusion des connaissances	MTMD, MSP et MELCCFP (MAMH en collaboration)	30 avril 2026	Dépôt d’une proposition d’indicateurs de suivis du plan de diffusion des connaissances défini et approuvé par les SMA concernés SMII-MTMD, SMABTCE-MELCCFP et SMSCSI-MSP)	Cette action est prévue au mandat du Sous-comité 3 – Recherche et innovation du Comité de gouvernance sur les interventions en milieux côtiers du MTMD.

PLAN D’ACTION POUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Chapitre 2 -

Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l’érosion et à la submersion côtières

Ministère de la Sécurité publique

Rapport de la commissaire au développement durable – Rapport du Vérificateur général du Québec à l’Assemblée nationale pour l’année 2022-2023, avril 2023

59	[...] le MSP ne s'assure pas de diffuser l'ensemble des connaissances acquises Site Web du MSP - Les pages Web du MSP ne diffusent pas les résultats des projets de recherche financés par le MSP sur l’érosion et la submersion côtières (ex. : suivi de recharges de plages), les causes et les solutions possibles à l’érosion côtière, ni des documents de référence pour les municipalités. Infrastructure géomatique ouverte (IGO) [...] peu de données sur l’érosion et sur les milieux côtiers étaient hébergées sur cette plateforme [...]		Voir lacune 59, actions 12.1, 12.2 et 12.3				Le MSP n’a plus de site Internet dans lequel il peut diffuser ce type d’information. Des démarches devront être entreprises afin de vérifier ce qui peut être déposé, et de quelle manière, dans le portail gouvernemental Québec.ca. Afin de faciliter le lien pour l’utilisateur, les données ouvertes seront diffusées dans Québec.ca.
----	--	--	--	--	--	--	---

LÉGENDE :

MAMH : ministère des Affaires municipales et de l’Habitation
MELCCFP : ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs / SMABTCE : Sous-ministériat adjoint au Bureau de la transition climatique et énergétique
MSP : ministère de la Sécurité publique / SMSCSI : Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie – DGPP : Direction générale de la prévention et de la planification
MTMD : ministère des Transports et de la Mobilité durable / SMII : sous-ministériat à l’ingénierie et aux infrastructures – DGGARI : Direction générale de la gestion des actifs routiers et de l’innovation
MRNF : ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Note : Les actions en couleur concernant que le MSP. Les actions en blanc concernent deux ou trois des ministères audités.